

# TRAJECTOIRE DE SERVICES POUR LE RETARD GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT

Jeunes lavallois de moins de 7 ans

COMMUNAUTÉ

CSSS DE LAVAL  
PREMIÈRE LIGNE

CENTRE DE  
RÉADAPTATION  
DEUXIÈME LIGNE  
SERVICES SPÉCIALISÉS

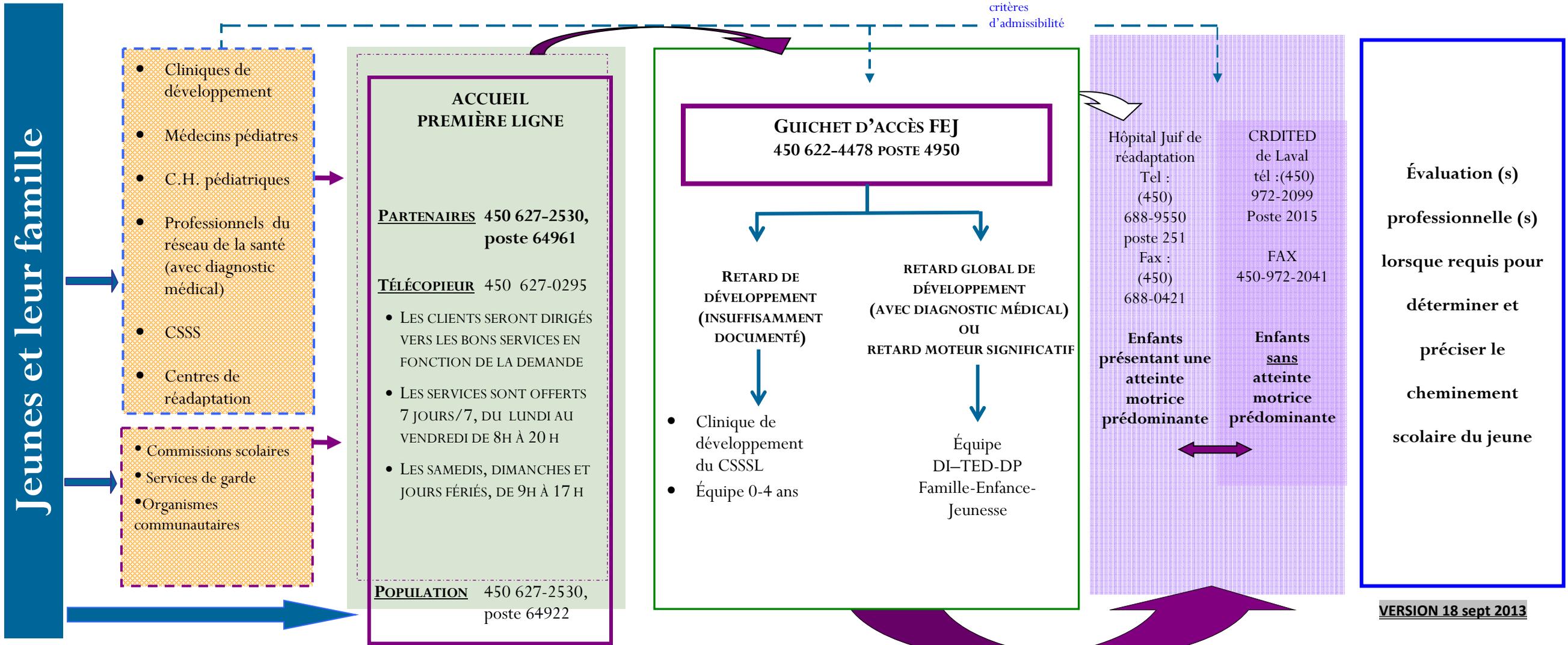
COMMISSIONS  
SCOLAIRES  
6 ans et plus

RÉFÉRENCE

ANALYSE ET ORIENTATION

SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE

Se référer aux  
critères  
d'admissibilité



## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ - RETARD GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT (RGD)

	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	CRITÈRES D'EXCLUSION	DOCUMENTATION REQUISE
<b>CSSS LAVAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire de Laval</li> <li>• L'enfant doit être âgé de moins de 7 ans</li> <li>• Diagnostic médical qui confirme le RGD</li> <li>• Situation d'incapacité significative et persistante (situation d'handicap)</li> <li>• Les parents et le jeune sont informés et en accord avec la demande de service à l'équipe DI-TED-DP</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation médical confirmant le diagnostic de RGD</li> <li>• Rapport médical ou professionnel décrivant la déficience motrice</li> <li>• Tout autre document jugé pertinent à la demande.</li> </ul>
<b>HÔPITAL JUIF DE RÉADAPTATION DE LAVAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire de Laval</li> <li>• L'enfant doit être âgé de moins de 7 ans</li> <li>• Retard de développement à prédominance motrice</li> <li>• Retard global de développement (atteinte d'au moins deux sphères de développement)</li> <li>• L'atteinte doit être significative et persistante et porter atteinte aux habitudes de vie.</li> <li>• L'utilisateur doit démontrer un potentiel d'amélioration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incapacités motrices qui <b>n'excèdent pas</b> celles habituellement associées aux déficiences présentes dans les situations de <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ déficience intellectuelle</li> <li>➤ déficience sensorielle</li> <li>➤ trouble du spectre de l'autisme</li> </ul> </li> <li>• Trouble d'apprentissage dont les impacts sur les habitudes de vie scolaire <b>ne sont pas</b> reliés à une incapacité motrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de référence dûment rempli</li> <li>• Évaluation médicale avec confirmation de diagnostic</li> <li>• Rapport médical ou professionnel décrivant la déficience motrice <b>par une échelle de mesure standardisée</b> attestant de la sévérité de l'atteinte motrice provenant d'au moins une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Neurologie</li> <li>○ Psychiatrie</li> <li>○ Physiothérapie</li> <li>○ Ergothérapie</li> </ul> </li> </ul>
<b>CRDI – TED DE LAVAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire de Laval</li> <li>• L'enfant doit être âgé de moins de 7 ans</li> <li>• Diagnostic de retard global de développement</li> <li>• L'enfant accuse un retard significatif dans au moins deux sphères de son développement, soit au niveau de la motricité, de la cognition, du développement socio-émotionnel, de la communication et de l'autonomie.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de référence: Demande de services au CRDITED de Laval</li> <li>• Formulaire : Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier</li> <li>• Outil d'évaluation multi clientèle (OEMC) ou évaluation psychosociale</li> <li>• Évaluation diagnostique par un outil standardisé démontrant la présence d'un retard global de développement (accepté pour les moins de 7 ans seulement) par un professionnel pouvant attester d'un retard global de développement.</li> </ul> <p>Autres documents, si disponibles :</p> <p>Évaluation à l'accueil, évaluation pédopsychiatrique, évaluation psychologique, évaluation en ergothérapie, orthophonie, physiothérapie, évaluation médicale, plans de service ou plans d'intervention, rapport scolaire et tout autre document jugé pertinent à la demande.</p>